

Appel des organisations solidaires de la lutte du peuple kanak

Trente ans après les accords Matignon-Oudinot et après celui de Nouméa, un référendum sur l'accession à la pleine souveraineté de la Kanaky – Nouvelle-Calédonie se tiendra le 4 novembre 2018.

Cette consultation référendaire est l'ultime étape d'un combat commencé en 1977. Au terme de l'accord de Nouméa, le peuple calédonien s'exprimera sur son devenir. Cette consultation interrogera les populations locales concernées, seules à pouvoir s'exprimer. C'est donc une affaire strictement locale.

Or ces derniers mois, certains moyens de l'Etat sont utilisés pour s'ingérer voire s'inviter dans le débat. L'État français ne semble pas prêt à aller jusqu'au bout de son engagement formel pris lors de la signature de l'accord de Nouméa. Tous viennent porter la bonne parole qui est maintenir la France en Kanaky. Quid de la prise de possession unilatérale ? Quid des spoliations de terres ? Quid de l'identité kanak confisquée ?

La formulation de la question qui sera soumise à consultation référendaire, encore non arrêtée, est aussi une autre diversion pour créer de la division et maintenir la suspicion sur les conditions de la sortie. En effet, il est possible que l'indépendance totale ne soit pas l'option proposée au vote.

Quelques jours avant la tenue du Comité des Signataires des Accords de décolonisation (qui rassemble des représentants des partis indépendantistes, non-indépendantistes et de l'État français), une délégation du FLNKS, dont le porte-parole Daniel Goa, participera au meeting organisé

le mercredi 21 mars 2018 à 19h. Bourse du travail de Paris, Salle Ambroise Croizat, 3 rue du Château d'Eau – 75010 Paris (Métro République)/

A l'approche de l'échéance référendaire, il est urgent de participer à la mobilisation pour informer sur les enjeux de ce scrutin d'autodétermination et de dénoncer les procédés coloniaux toujours à l'œuvre.

Nous vous appelons à soutenir les revendications légitimes du peuple kanak et à demander que :

- L'Etat français respecte l'impartialité et sa parole dans l'accompagnement du processus de décolonisation.
- Soient inscrits tous les Kanak (de droit coutumier et droit commun) sur la liste générale, puis référendaire.
- Le corps électoral spécial, qui marque l'arrêt définitif de la colonisation de peuplement, soit constitué avec sincérité et légitimité.
- La question posée pour la consultation référendaire soit strictement conforme à l'Accord de Nouméa.

Pour rejoindre la liste des signataires (orgas et individuels) de cet appel : soutien-kanaky@framalistes.org

On compte sur vous mercredi 21 mars, 19h, bourse du travail de Paris.

Le Mouvement des Jeunes Kanak en France (MJKF), l'Union Syndicale des Travailleurs Kanak et Exploités (USTKE), et le collectif Solidarité Kanaky.